



COMMUNIQUE DE PRESSE

FACE: FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE

LUTTER CONTRE LES CRIMES À L'ENCONTRE DE LA FAUNE SAUVAGE

Pourquoi l'implication des communautés locales et des chasseurs est la clé du succès

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, 12 mai 2015 – L'Afrique est confrontée à la plus grande crise de braconnage de son histoire. En Europe, les pratiques illégales à l'encontre de la faune sauvage restent un défi sur l'ensemble du continent. Afin d'identifier des stratégies pour lutter efficacement contre les crimes à l'encontre de la faune sauvage, l'Intergroupe du Parlement européen « Biodiversité, Chasse, Activités rurales » a organisé une réunion d'experts qui ont échangé leur point de vue avec ceux des députés du Parlement européen et d'autres représentants importants des services compétents de la Commission européenne. La réunion s'est tenue sous les auspices du Président de l'Intergroupe, le Député européen Karl-Heinz Florenz (PPE, Allemagne) et a été présidée par la Députée européenne Renata Briano (S&D, Italie).

Dans son introduction, le **Député européen Karl-Heinz Florenz** a souligné que « la crise actuelle des crimes perpétrés à l'encontre de la faune sauvage doit être résolue au moyen de politiques inclusives. Pour être efficaces, les mesures de conservation et de mise en application de la loi doivent prendre en considération que, dans les zones où certaines espèces sauvages emblématiques, comme le rhinocéros ou l'éléphant, ont une véritable valeur monétaire, ils sont gérés et protégés du braconnage, principalement grâce à la collaboration active des acteurs locaux ».

La **Députée européenne Renata Briano** a souligné l'importance d'aborder cette problématique au moyen d'une méthode objective et fondée sur la science, à tous les niveaux nécessaires – États Membres, UE, international – dans le respect des compétences de chacun. « Les braconniers sont les pires ennemis des chasseurs », a-t-elle déclaré. « La chasse est une activité légale et parfaitement légitime, qui permet de mieux gérer l'environnement. Les chasseurs sont des partenaires clés dans la lutte contre les crimes à l'encontre de la faune sauvage, tant par les fonds importants qu'ils génèrent que par leur travail sur le terrain. »

Le **Dr Rolf Baldus**, du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier et de la faune sauvage (CIC), s'est exprimé sur ses 13 années d'expérience au Sélous, la réserve de gibier la plus vieille d'Afrique, dans le cadre de la coopération au développement entre l'Allemagne et la Tanzanie. En dépit du défi que cela représentait, il a été possible de mettre un terme au braconnage à Sélous, au moyen de la mise en œuvre d'une politique de « conservation par le peuple, et pas sans le peuple ».

L'idée principale qui a mené à ce succès a été d'encourager les populations locales à conserver et protéger la faune sauvage par le biais de programmes communautaires de gestion et d'utilisation durables. La plus grande partie des revenus perçus par ces programmes – environ 90 % des 3 millions du budget annuel – venait de la chasse. Cela a contribué à aider les populations locales, à contrôler le braconnage et à appliquer la loi.

Toutefois, cela n'a été possible qu'en s'éloignant des idées les plus couramment utilisées par les décideurs politiques urbains occidentaux, qui visent à imposer des mesures de protection et des interdictions totales sur l'utilisation de la faune sauvage dans les pays africains. Malheureusement, malgré son succès, le programme n'a finalement pas été renouvelé. Cela a donné lieu à une forte chute des revenus, ce qui a entraîné une recrudescence du braconnage. Le Dr Baldus a conclu « Si nous faisons l'erreur d'interdire l'utilisation durable et la chasse, nous courons le risque de perdre la faune sauvage ».

Au cours de sa présentation, **Janice Weatherley-Singh, directrice de la Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS)**, a insisté sur le fait que les crimes à l'encontre de la faune sauvage ne constituent pas uniquement un problème vis-à-vis de la conservation, mais également vis-à-vis de l'économie et du développement – cela touche notamment le tourisme d'observation de la faune sauvage, qui détient un rôle important dans les économies locales – et pose également un problème du point de vue de la sécurité – les revenus liés au trafic d'ivoire financent les groupes armés, en particulier sur le continent africain, ce qui met en péril la paix et la sécurité de ces régions.

Dans le cadre d'une stratégie plus globale, le WCS cherche à résoudre le problème tout au long de la chaîne du trafic de la faune sauvage, des sites de braconnage aux points de vente finaux. Cela implique qu'il faut être présent dans les zones protégées importantes pour empêcher que le braconnage ait lieu, mettre en place des réseaux dans les villes et les villages situés dans et autour des sites où les intermédiaires vendent et achètent les animaux, surveiller les axes de transport vers lesquels les flux de trafic convergent – tels que les frontières internationales, les ports maritimes et les aéroports – et remonter jusqu'aux points de vente finaux dans les zones urbaines, où les produits sont vendus aux consommateurs. Elle a appelé l'UE et ses États Membres à veiller à ce que suffisamment de ressources soient consacrées à une mise en œuvre efficace, et elle a salué la récente initiative de financement prise par la DG DEVCO de la Commission européenne.

Cy Griffin, de la Fédération des associations de chasse et de conservation de l'UE (FACE) a expliqué comment les organisations de chasse ont peu à peu intensifié leurs efforts dans la lutte contre le braconnage. Depuis 2009, la fédération collabore avec l'organisation d'ornithologie, BirdLife International, et un certain nombre d'initiatives diverses prises par le Conseil de l'Europe et l'UE pour lutter contre la mise à mort et le commerce illicites d'oiseaux ont donné lieu à une feuille de route concrète de l'UE en 2012, qui harmonisait clairement les initiatives à entreprendre pour éviter tout chevauchement des activités.

Du point de vue de la communication, M. Griffin a souligné l'importance du langage employé. C'est la raison pour laquelle les cinquante pays européens, dont les 28 États Membres de l'UE, ont, dans le cadre de la Convention de Berne, adopté une recommandation sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illicites d'oiseaux sauvages dans laquelle ils conviennent que les mesures anti-braconnage doivent être axées sur les principes suivants :

- (i) Il s'agit de la mise à mort illégale d'oiseaux, et pas de la chasse légale ;
- (ii) Tolérance zéro à l'encontre de la mise à mort illégale d'oiseaux ;
- (iii) Reconnaissance de la chasse légale et de l'utilisation durable

M. Griffin a conclu que « nous ne devons pas imposer de restrictions plus strictes à ceux qui respectent la loi – ils doivent rester nos alliés -, mais nous devons distinguer ceux qui contreviennent à la loi ».

Gaël de Rotalier, Chargé de mission juridique pour la DG Environnement de la Commission européenne, a rappelé aux participants que l'UE est à la fois une plaque tournante et une destination des produits de la vie sauvage d'origine illégale, comme les reptiles, les oiseaux vivants, la fourrure de lynx, le bois, les cornes de rhinocéros, l'ivoire, les écailles de pangolin (l'un des principaux mammifères du monde à être victime de trafic), etc. L'UE exporte également des civelles vivantes. Dans ce sens, on peut considérer que l'UE fait partie du problème, mais nous pouvons et nous devons également faire partie de la solution, a-t-il affirmé.



La Commission prend la question des crimes à l'encontre de la faune sauvage très au sérieux. Ainsi, elle cherche à placer la problématique du trafic de la faune sauvage en priorité dans l'ordre du jour diplomatique de l'UE, à se concentrer sur la mise en œuvre adéquate des lois et des accords internationaux, à encourager une meilleure coordination en matière d'application de la loi, à mieux intégrer la conservation de la faune sauvage dans la lutte contre le trafic de la vie sauvage dans la coopération au développement de l'UE ; à se pencher sur la demande en produits de faune sauvage d'origine illégale, à impliquer les communautés locales et à lutter contre la pauvreté, condition nécessaire pour qu'une stratégie à long terme de lutte contre le trafic de la faune sauvage soit fructueuse, et à renforcer la formation et la prise de conscience vis-à-vis de cette problématique.

M. de Rotalier a saisi cette occasion pour révéler publiquement en exclusivité que la Commission va élaborer un Plan d'action de l'UE contre le trafic de la faune sauvage, qui prendra en considération à la fois la dimension nationale et mondiale de la problématique.

La **Députée européenne Catherine Bearder** a présenté le nouveau groupe multipartite « MEPs for Wildlife » [Députés européens pour la faune sauvage], dont elle fait partie. Les activités de ce groupe sont axées sur les activités criminelles, a souligné Mme Bearder. Celles-ci déstabilisent les communautés locales et sont des facteurs qui contribuent au crime organisé mondial. La protection des espèces est essentielle aux chasseurs et à la chasse, a-t-elle signalé, et la chasse doit être gérée de façon durable.

Il faut également régler la question de la demande, qui vient notamment de Chine. Si le gouvernement chinois le souhaitait, a-t-elle avancé, il pourrait mettre un terme à la tendance négative de certaines espèces, telles que le rhinocéros.

Elle a appelé les décideurs politiques, ainsi que la société civile et les organisations d'intérêt, à rester en contact étroit les uns avec les autres à travailler de concert.

Elle a favorablement accueilli le Plan d'action de la Commission européenne et a déclaré espérer que ce Plan porterait notamment sur la mise en application adéquate de la loi et sur la garantie que les infractions sont poursuivies.

Le **Député européen Franz Obermayr** a rappelé la situation critique relative aux crimes perpétrés à l'encontre de la faune sauvage dans le monde et il a expliqué que les solutions passent aussi par la prise en considération des conflits hommes-faune sauvage. Des agriculteurs sont en colère parce que leurs troupeaux sont tués par des animaux sauvages ; en Afrique, ce sont parfois des gens qui sont tués.

Il s'est dit opposé à des restrictions sur l'utilisation durable et a cité l'exemple du rhinocéros noir. Cinq rhinocéros noirs d'Afrique du Sud peuvent être vendus chaque année comme trophée de chasse, et chacun génère 350 000 dollars, qui contribuent à la conservation de l'espèce et à la lutte contre le braconnage. Dans le cadre de ce programme, seuls les mâles dominants non-reproducteurs peuvent être capturés. Il s'agit d'animaux qui, dans tous les cas, auraient été éliminés par l'État, afin de permettre à des mâles reproducteurs plus jeunes de mieux se reproduire. Il a comparé ces chiffres aux 1215 rhinocéros qui sont victimes de braconnage, et a déclaré que l'argent récolté grâce aux cinq rhinocéros noirs est très utile dans la lutte contre le braconnage de tous ces rhinocéros.

M. Obermayr a appelé la Commission à collaborer avec les organisations cynégétiques, la FACE, le CIC et le SCI, et il a souligné que « nous ne voulons pas lutter contre les chasseurs, nous voulons lutter contre le braconnage », et il a exhorté chacun à bien faire la distinction entre les deux.

La prochaine réunion de l'Intergroupe se tiendra en juin à Bruxelles. Davantage d'informations à cet égard vous seront communiquées bientôt.

FIN



NOTES À LA RÉDACTION:

La FACE est la Fédération des Associations de Chasse et de Conservation de la Faune Sauvage de l'UE. Etabli en 1977, la FACE représente les intérêts des 7 millions de chasseurs en Europe en tant qu'organisation non-gouvernementale sans but lucratif (ONG). La FACE est constituée des associations nationales de chasse de 36 pays européens incluant les 28 Etats membres de l'Union. La FACE a également 4 membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe d'utilisation durable de la Nature, est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1987 et plus récemment de *Wetlands International*. La FACE travaille avec ses partenaires sur de nombreux sujets ayant trait à la chasse, allant des accords internationaux de conservation à leur mise en œuvre locale dans le but de soutenir la chasse en Europe. www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, POUR UN ENTRETIEN, DES CITATIONS OU DES PHOTOS, VEUILLEZ CONTACTER :

Johan Svalby, Director of Legal and Public Affairs, johan.svalby@face.eu +32 478 817 468

